

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Saint-Molf (44350)

Premier tour

– le 07/06/2020 –

Action n°1

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

Ce plan doit être réfléchi en articulation avec les autres modes de déplacement.

Véronique Cardine (Bien vivre à Saint-Molf)

Cette action est l'un des projets importants de notre programme. Nous avons prévu de rédiger un "plan de déplacement communal" en concertation avec les Mendulphins, Cap Atlantique et le Département.

Hubert Delorme (Ensemble pour Saint-Molf)

Dans la suite du présent municipale où la commune a développé des chemins doux, notre projet met l'accent sur la poursuite de cette politique

Action n°2

Former l'ensemble des technicien-ne-s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

Véronique Cardine (Bien vivre à Saint-Molf)

Action validée.

Hubert Delorme (Ensemble pour Saint-Molf)

Je ne comprends pas trop en quoi consiste former "des techniciens (lesquels) en lien avec le vélo" mais je valide le principe

Action n°3

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines.

Véronique Cardine (Bien vivre à Saint-Molf)

Cette action est essentiellement du domaine de Cap Atlantique. Nos représentants seront très impliqués dans cette action.

Hubert Delorme (Ensemble pour Saint-Molf)

OUI, la commune est présente auprès de Cap Atlantique pour développer la jonction de Saint-Molf avec les communes voisines de façon sécurisée pour les cyclistes.

Action n°4

Réduire les coupures urbaines, en s'appuyant sur le plan vélo du gouvernement et son fonds mobilités actives « Continuités cyclables », doté d'un budget de 50 millions d'euros en 2019.

Véronique Cardine (Bien vivre à Saint-Molf)

Le plan de déplacement communal prévu dans notre programme permettra de répondre à cet engagement (voir Action 1 ci-dessus).

Hubert Delorme (Ensemble pour Saint-Molf)

Pas de commentaire

Action n°5

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Véronique Cardine (Bien vivre à Saint-Molf)

Nous avons prévu de rédiger un "plan de déplacement communal" en concertation avec les Mendulphins. (voir Action 1 ci-dessus).

Hubert Delorme (Ensemble pour Saint-Molf)

Notre aménagement du centre bourg, en voie de finalisation, donne la part belle aux vélos et piétons avec une zone de rencontre en plein centre à 20 km/h et la pose d'arceaux permettant d'attacher les vélos. La commune est équipée de 2 vélos électriques à la disposition des agents, policiers municipaux et élus...

Action n°6

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité. Dans une ville 30, la vitesse à 50 km/h peut par exception être adoptée sur certains axes de transit.

Véronique Cardine (Bien vivre à Saint-Molf)

Notre programme prévoit l'action suivante : "Mettre en place des moyens efficaces pour limiter la vitesse des véhicules sur tout le territoire communal". Cette action sera intégrée dans notre projet de rédaction d'un plan de déplacement communal avec la participation des Mendulphins.

Hubert Delorme (Ensemble pour Saint-Molf)

Oui, cf ci-avant

Action n°7

Rendre claire et visible l'offre de stationnement aux portes de la ville, afin d'y orienter les visiteurs, et d'alléger le trafic en centre-ville.

Véronique Cardine (Bien vivre à Saint-Molf)

Cette action sera étudiée compte tenu des spécificités de Saint-Molf.

Hubert Delorme (Ensemble pour Saint-Molf)

la taille de la commune ne rend pas pertinent ce type d'information

Action n°8

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces.

Véronique Cardine (Bien vivre à Saint-Molf)

Les derniers dispositifs de stationnement sécurisé des vélos mis en place dans l'aménagement du centre bourg sont conformes. Cette action sera poursuivie dans les projets à venir.

Hubert Delorme (Ensemble pour Saint-Molf)

Fait cf point n°5

Action n°9

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

Véronique Cardine (Bien vivre à Saint-Molf)

Action retenue, dans les écoles et à proximité immédiate des équipements publics selon les possibilités techniques et architecturales.

Hubert Delorme (Ensemble pour Saint-Molf)

Ce n'est pas prévu dans l'immédiat - à voir (mutualisation de commandes prévue au sein de Cap Atlantique)

Action n°10

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Profiter du programme alvéole en lien avec Cap Atlantique (subvention des arceaux possibles) pour accélérer la transformation de ces espaces.

Véronique Cardine (Bien vivre à Saint-Molf)

Les prochains aménagements seront conformes à cette demande.

Hubert Delorme (Ensemble pour Saint-Molf)

La taille de la commune ne se prête pas à ce dispositif : néanmoins une étude pourrait peut-être révéler des possibilités (vraisemblablement extrêmement limitées)

Action n°11

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

Véronique Cardine (Bien vivre à Saint-Molf)

Cette action serait à mutualiser dans le cadre de Cap Atlantique, compte tenu des contraintes budgétaires des petites communes. Nous appuierons cette action.

Hubert Delorme (Ensemble pour Saint-Molf)

Nous sommes une commune sans gros moyens, rien n'est prévu au budget pour un tel poste de dépense...

Action n°12

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Véronique Cardine (Bien vivre à Saint-Molf)

Action validée. La police pluricommunale et/ou la gendarmerie seront aussi impliquée dans la formation des écoliers.

Hubert Delorme (Ensemble pour Saint-Molf)

A étudier

Action n°13

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

Véronique Cardine (Bien vivre à Saint-Molf)

Action validé. En particulier en demandant aux Mendulphins de donner aux écoles les vélos devenus inutiles dans leurs foyers.

Hubert Delorme (Ensemble pour Saint-Molf)

Pas prévu au budget dans l'immédiat, peut-être à l'avenir ou par des actions individuelles ou associatives

Action n°14

Créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à toutes et tous pour permettre l'apprentissage du vélo.

Véronique Cardine (Bien vivre à Saint-Molf)

Acceptée, en particulier dans le cadre des écoles ou sur des terrains communaux disponibles.

Hubert Delorme (Ensemble pour Saint-Molf)

Les itinéraires doux déjà créés servent déjà de piste d'apprentissage

Action n°15

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Ou à pied ou en transport en commun.

Véronique Cardine (Bien vivre à Saint-Molf)

Actuellement une dizaine des candidats de la liste "Bien Vivre à Saint-Molf" sont utilisateurs réguliers du vélo pour les déplacements dans la commune malgré les risques connus et aussi pour leurs loisirs en famille.

Hubert Delorme (Ensemble pour Saint-Molf)

Je viens en mairie à pied ou en vélo (sauf nécessité d'avoir recours à mon véhicule pour quitter la commune

Action n°16

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Véronique Cardine (Bien vivre à Saint-Molf)

Action validée. A noter qu'un agent municipal fait déjà son trajet domicile-travail en vélo. Et deux vélos électriques sont disponibles pour le personnel dans le cadre de leurs missions (achat récent aidé par Cap Atlantique)

Hubert Delorme (Ensemble pour Saint-Molf)

A voir avec les agents intéressés et le service du personnel - si c'est possible le conseil municipal pourra valider

Action n°17

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

Véronique Cardine (Bien vivre à Saint-Molf)

Cette action fait déjà partie de notre programme. Malheureusement, elle ne sera possible que lorsque ces modes de déplacements seront totalement sécurisés.

Hubert Delorme (Ensemble pour Saint-Molf)

Cela existe déjà dans les faits sans que la commune ne soit intervenue

Action n°18

Créer une "journée sans voiture". Préciser la fréquence de l'évènement : mensuelle, annuelle...

Véronique Cardine (Bien vivre à Saint-Molf)

Cette action est compliquée en raison des routes départementales qui traversent Saint-Molf. Mais par contre elle est à développer sur le territoire de Cap Atlantique en particulier en concertation avec les professionnels sur la "route des marais" Cette route est sans voiture une fois par an au printemps ! Gros succès : à proposer mensuellement en hiver et une fois par semaine en juillet-août. Nous agissons dans ce sens au sein de Cap Atlantique.

Hubert Delorme (Ensemble pour Saint-Molf)

A étudier en conseil municipal, je ne saurai préjuger de la décision du conseil

Action n°19

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.

Véronique Cardine (Bien vivre à Saint-Molf)

Action validée. En premier lieu il faut rappeler les règles (pédagogie) et ensuite réprimer les récidivistes si besoin

Hubert Delorme (Ensemble pour Saint-Molf)

OUI au mettre titre que tous les manquements élémentaires aux règles de civisme s'agissant du respect du code de la route et des principes de sécurité routière

Commentaires généraux

Véronique Cardine (Bien vivre à Saint-Molf)

Le développement des déplacements en mode doux est un des points fondamentaux de notre programme. Que chaque habitant de Saint-Molf puisse aller au bourg ou dans les hameaux et villages, en sécurité, à pied ou en vélo. Tout dépendra des possibilités budgétaires et des subventions qui seront accordées.

Hubert Delorme (Ensemble pour Saint-Molf)

Saint-Molf est une commune rurale, le centre bourg vient d'être réaménagé afin de redonner de l'attractivité et permettre aux mendulphins de venir à pied ou en vélo en centre bourg.

Le vélo est non seulement un mode de locomotion recommandé au sein de la commune (nombreux aménagements déjà existants) mais nous oeuvrons également en liaison avec Cap Atlantique à développer les itinéraires vélos mais également avec le département (première route en voie partagée réalisée en 2018 avec une volonté forte du département, validée par la commune, d'accélérer ces voies partagées permettant une circulation sécurisée des cyclistes et une diminution sensible de la vitesse dans les hameaux limités à 50 km/h.

J'ajoute que la vocation touristique de la commune (non pas comme station balnéaire) mais comme commune de tourisme vert où promenades à pied et à vélo sont prisées est très demandeuses d'aménagements en ce sens.